



2. Point sur les projets

Rappel des projets en cours et leur état d'avancement :

- Esplanade du Mont Blanc : un banc a été installé, les angles des poutres en bois de délimitation des places de parking ont été rognés, les parterres au pied des arbres seront engazonnés.
- Chemin Esplanade du Mont Blanc – Rosière : travaux prévus en 2017
- Cheminement piétonnier rue du Belvédère – rue de la Rivoire : travaux terminés
- Circulation route de Demptézieu : voir §3.

3. L'aménagement de la route de Demptézieu

Deux chicanes provisoires ont été mises en place entre le croisement « Ste Catherine » et le croisement « Chemin de Montbernier » afin d'étudier leur meilleur emplacement et géométrie avant implantation définitive dans le cadre de la réfection de la route de Demptézieu par le Département.

Remarques générales : ces chicanes actuelles ne semblent pas réduire la vitesse des automobilistes. Le carrefour du restaurant « Les tilleuls » reste toujours aussi dangereux.

Intervention d'un agriculteur (M. Macaire) : les chicanes actuellement en place, en plus de l'étroitesse naturelle de la route à ces emplacements, ne facilitent pas le passage des poids lourds, des tracteurs agricoles et encore moins des moissonneuses batteuses. Les chicanes provisoires ont déjà été « bousculées » à plusieurs reprises...

Intervention d'un riverain (Mme Garces) : au niveau de l'ancienne chicane située en amont des deux nouvelles chicanes provisoires, en cas de forte pluie, la route étant inondée, les véhicules projettent de grandes quantités d'eau sur la façade des maisons qui bordent la route. Une fiche de signalement est en cours de rédaction à ce sujet.

Intervention d'un riverain (Mme Nugues) :

« J'ai suivi avec intérêt les aménagements de la route de Montbernier.

Des écluses ont été mises sur le plateau, mais rien au carrefour Ste Catherine (croisement chemin de Montbernier et route de Demptezieu), alors qu'il est périlleux de sortir du chemin, les voitures venant de Bourgoin vers Demptezieu allant très vite, malgré la limitation de vitesse. les écluses mises en amont ne ralentissent en rien ces voitures.

Quelque chose est-il prévu pour ce carrefour ? »

Réponse : oui, l'aménagement du carrefour Ste Catherine est prévu mais pour l'instant le refus des propositions de la ville par le Conseil départemental ne le permet pas.



C'est la raison pour laquelle il faut débloquer la situation.

Intervention d'un riverain (M. Dumoulin) : préalablement à cette réunion, M. Dumoulin nous a fait parvenir par mail les remarques suivantes :

« Je peux seulement indiquer que, concernant le carrefour des Tilleuls, le seul changement visible est la vitesse qui passe de 30 km/h à 50 km/h; c'était prévu, cela a été discuté. Pour autant, j'avais souligné lors de la réunion au carrefour Sainte-Catherine, l'importance de revoir la sécurité du carrefour des Tilleuls. Il ne me semble pas que l'élévation de la vitesse réponde à cette sollicitation?

Je note que la ligne reste pour l'instant discontinu, que le stop du carrefour n'a pas bougé et que le carrefour n'a subi aucun aménagement.

Une idée : ne serait-il pas judicieux et économiquement de faible impact, de prolonger les barrières bois qui s'arrêtent à hauteur du domicile de Mr Fugier (de mémoire), jusqu'au carrefour des Tilleuls, en remplaçant également les simples balises (peu esthétiques par ailleurs) devant mon domicile? Cela n'aurait-il pas un impact visuel sur la largeur de la chaussée ?

Il serait également important, je le répète, de réfléchir à la signalisation du passage piéton du carrefour, voir à son aménagement. Mais je ne me fais pas d'illusion, le département a déjà refusé l'aménagement Sainte-Catherine proposé après de nombreuses discussions...A propos, nos services techniques ne vont -ils pas se décider à remettre en état le panneau d'entrée d'agglomération qui est cassé à l'entrée de ville à Sainte-Catherine toujours? »

Intervention d'un riverain (M. Gerbier) : préalablement à cette réunion, M. Gerbier nous a fait parvenir par mail les remarques suivantes :

« A défaut de connaître dans le détail l'origine du projet d'écluses, et pour être passé hier en voiture donc avoir « testé » les aménagements provisoires, je pense que ces écluses sont inutiles.

En effet elles sont parfaitement alignées, elles sont situées sur un secteur rectiligne donc avec une bonne visibilité, en conséquence, tout automobiliste imprudent ne réduira pas sa vitesse.

Par contre j'observe que rien n'est fait au niveau du carrefour près du restaurant.

En tant qu'habitant de Chemin des Bâties, le danger à la sortie des stops du Chemin du Loup et du Chemin de Montbernier reste inchangé : défaut de visibilité en raison des haies qui ne sont pas taillées et vitesse des véhicules circulant sur la Route de Demptézieu. Je note sur le schéma des écluses (mail de Michelle MARTINELLI du 19/10) le retour à 50 km/h.

Ma volonté est de communiquer des remarques constructives et je profite de l'association pour que la « remontée » des informations soit gérée et reçoive une meilleure audience par les interlocuteurs concernés. »



Intervention d'un habitant de la rue de Bellerive : M. Tronel considère que le quartier de Montbernier a été manifestement privilégié lors de ces études et travaux et le tronçon situé entre le restaurant « Les Tilleuls » et le cimetière de la Rivoire a été oublié... De nombreux riverains ont beaucoup de difficultés pour sortir de chez eux.

Il a été rappelé par MM. Leprêtre et Cuisenier que d'une part, cette route est de la responsabilité du Département et que d'autre part de nombreux travaux ont déjà été réalisés par le passé sur le tronçon en question, notamment la mise en place de trottoirs. Ce tronçon sera traité ultérieurement.

Intervention d'un habitant de Montbernier : M. Sauvage demande que les mesures prises pour limiter la vitesse de circulation soient destinées aux personnes qui roulent trop vite mais ne dérangent pas celles qui respectent le code de la route et les panneaux de signalisation ; accessoirement, il rappelle qu'il était très pénible de rouler à 30 km/h sur un long tronçon sans réel danger (comme par le passé), que les chauffeurs roulant à vitesse excessive le faisaient aussi bien à Montbernier que rue de Bellerive et que parmi ceux-ci, tous n'étaient pas des « étrangers au quartier ».

Remarque du bureau du CQ : le bureau du conseil de quartier souhaite que la répartition des compétences entre les collectivités territoriales (Département, Ville, CAPI, ...) sur la départementale D143C en matière d'entretien et de travaux lui soit communiquée. Il serait également utile de préciser la notion d'agglomération, son évolution récente, l'effet du déplacement futur des panneaux actuels et de la mise en place annoncée de nouveaux panneaux de type "Montbernier commune de Bourgoin-Jallieu".

Enfin le CQ souhaite qu'en matière de voirie une réflexion globale soit engagée entre les différentes entités impliquées, dans la cadre de la simplification administrative, avec pour finalité le regroupement des compétences "voiries" sous une seule et même entité (la CAPI par exemple...).

4. Le projet de terrasse flottante sur l'étang de Rosière

Données techniques

- Structure flottante immatriculée « bateau »
- Surface : environ 200 m² (10m X20m)
- Capacités d'accueil : environ 150 personnes
- Activité saisonnière (4 mois/an)
- Création de 5 à 6 emplois
- Cheminement piéton sur la digue préservé
- Planning : installation au printemps 2017



Contraintes techniques

- Le curage de l'étang de Rosière
- Un bassin de décantation à l'arrivée du Loudon
- Le renforcement de la digue
- Créer de nouveaux emplacements pour les pêcheurs
- Les parkings et les places de stationnement
- La circulation chemin de Rosière

Jean-Luc Accary, propriétaire du fonds de commerce « L'étang gourmand », à l'initiative de ce projet « privé », a alors répondu aux différentes questions des participants afin de préciser les finalités de ce projet. Tous les détails figurent dans le compte rendu de la réunion du 26 octobre 2016 ainsi que les pièces jointes.

5. Questions – Réponses – Echanges divers

La délégation « Entretien des espaces publics » vient d'être confiée à Thierry Fabry. Ce dernier est également Président de la commission technique. Il devient ainsi l'interlocuteur privilégié des Conseils de quartier et sera également chargé de présenter les projets « ville » aux Conseils de quartier concernés.

Merci de signaler toute erreur ou omissions que vous constateriez à montbernier@gmail.com la demande sera transmise aux (vice)présidents du conseil de quartier